



Anderlues, le 05 décembre 2018

Chers amis,

Voilà, c'est fait ! Sans surprise le collège communal a été reconduit devant une salle pleine à craquer.

La validation des élections communales a été lue et actée par la Directrice Générale. Il a également été signifié, que la réclamation déposée au lendemain des élections par un parti politique non élu, était recevable mais non fondée. A suivi le point deux qui était relatif à la vérification et la validation des pouvoirs des conseillers élus. Les prestations de serment, se sont déroulées sans problèmes. Il s'agissait d'un moment intense pour chaque conseiller et leurs soutiens. « La prise d'acte » des groupes politiques au sein du conseil communal, qui n'est en fait que l'énumération des noms de conseillers siégeant au sein de la majorité et d'AJC, s'est déroulée sans problème.

Est arrivé le point le plus important de la séance: Le vote du pacte de majorité. Sans grande surprise, le pacte présenté par le PS a reçu 13 voix pour, seul Monsieur Pastorelli s'est abstenu après avoir énuméré les points de discordances entre les statuts du PS national et le PS local.

Le collège communal de la précédente législature a donc été reconduit au mépris du vote des citoyens. Hadrien Polain a alors demandé la parole, ce qui lui a été accordé par le Président du conseil, après disons « une petite hésitation ». Il a souligné qu'apparemment, le Collège avait été reconduit sans l'accord de la base du PS Anderlusien et que celui-ci était cette fois encore vaincu mais pas invincible. AJC se doit de mettre en avant le « travailler ensemble » avec un interlocuteur qui prend en compte les propositions de l'opposition dans l'intérêt des Anderlusiens et pas pour l'intérêt personnel. L'ensemble du conseil a ensuite désigné les conseillers pour le CPAS, qui prêteront serment au mois de Janvier 2019, vos représentants turquoise seront: Carmen Pizzano, Angelina Piazza, Fabio Tisat et Guy Domange. Pour la zone de police, le vote a désigné Francis Motte et Jean-Marie Flamant pour AJC.

L'avant dernier point appelait au vote des délégations au conseil, pardon, au collège communal. Celui-ci, implique de donner un pouvoir de décision sans convoquer un conseil communal. Il va de soi que pour accorder les concessions de sépultures, des columbariums dans les cimetières communaux, AJC n'y voyait pas de problème. Là où cela était différent, c'est lorsque le Bourgmestre nous demandait de donner un « chèque en blanc » pour des décisions qui concerneront le mode de passation et de fixation des marchés publics relevant des budgets ordinaires et extraordinaires, de la désignation et du licenciement du personnel temporaire, contractuel, APE... et de solliciter des avances de trésorerie. AJC a voté contre cette demande, à l'étonnement du premier citoyen Anderlusien qui n'a pas pu s'empêcher d'ironiser, mais bon ... Notre mouvement ne peut décemment pas avoir combattu la gestion de notre commune par le PS durant des années, puis lui donner « carte blanche » pour refaire les mêmes erreurs. C'est d'une logique incontestable.

Le conseil a été levé après l'approbation des procès-verbaux des séances du 13 novembre 2018.

Ceci termine le petit compte-rendu informatif que je vous avais promis.

Bien à vous !

Pat